REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 19 décembre 2019 portant nomination (régisseurs d'avances et de recettes) à l'annexe du tribunal judiciaire de Brive-la-Gaillarde

NOR: JUSB 1937670A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ; Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Céline SELVES (CHAPOULIE), greffière, est, à compter du 1^{er} janvier 2020, nommée régisseuse titulaire à l'annexe du tribunal judiciaire de Brive-la-Gaillarde.

Article 2

Madame Élise CORSELLIS (BUTEL) greffière fonctionnelle, cheffe de greffe, est, à compter du 1^{er} janvier 2020, nommée régisseuse suppléante à l'annexe du tribunal judiciaire de Brive-la-Gaillarde.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de LIMOGES, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 19 décembre 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice, Par délégation,

P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes P/la cheffe du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle,

L'adjointe à la cheffe du bureau,

Sandrine DE VILLELE